



Le 25 janvier 2012

Chère concitoyenne, cher concitoyen :

Il s'agit de la troisième lettre que je rédige pour accompagner le compte de taxes depuis l'élection du présent conseil – et de ma treizième en comptant les années 1992-2001 qui ont précédé la fusion.

Coûts des régimes de retraite

Malheureusement, il s'agit également de la troisième année consécutive au cours de laquelle les coûts galopant des régimes de retraite des employés constituent la part du lion des augmentations de dépenses au titre des coûts régionaux qui nous sont refilés par la Ville de Montréal. À Montréal, les coûts des régimes de retraite représentent aujourd'hui 600 millions \$ par année, soit trois fois plus qu'il y a à peine quatre ans. Même à l'échelle locale, les coûts des régimes de retraite des employés actuels et des retraités de la Ville de Westmount ont grimpé en flèche et comptent maintenant pour 25 % de notre masse salariale totale. Finalement, toutefois, il semblerait que Québec puisse nous donner un coup de main à cet égard.

Dette locale

De toutes nos dépenses locales, 52 % servent à payer les salaires et les avantages sociaux tels que les pensions. Un autre 20 % est investi dans les infrastructures – ce que les comptables appellent les dépenses en immobilisations.

Le lancement de notre programme de financement *pay-as-you-go* – qui consiste à payer comptant l'ensemble de nos dépenses habituelles en immobilisations – remonte au budget de 1994. Grâce à ce programme *pay-as-you-go*, les contribuables d'aujourd'hui paient pour renouveler les infrastructures d'aujourd'hui. Mais la Ville de Montréal ne procède pas du tout de cette façon : durant les années de fusion, elle empruntait pour tout. En fait, Montréal empochait cette part de nos taxes qui aurait dû être affectée au programme *pay-as-you-go* *et* nous refilait la dette pour ces mêmes dépenses – une sorte de larcin auquel on peut attribuer la moitié de la dette de 38 millions \$ de Westmount.

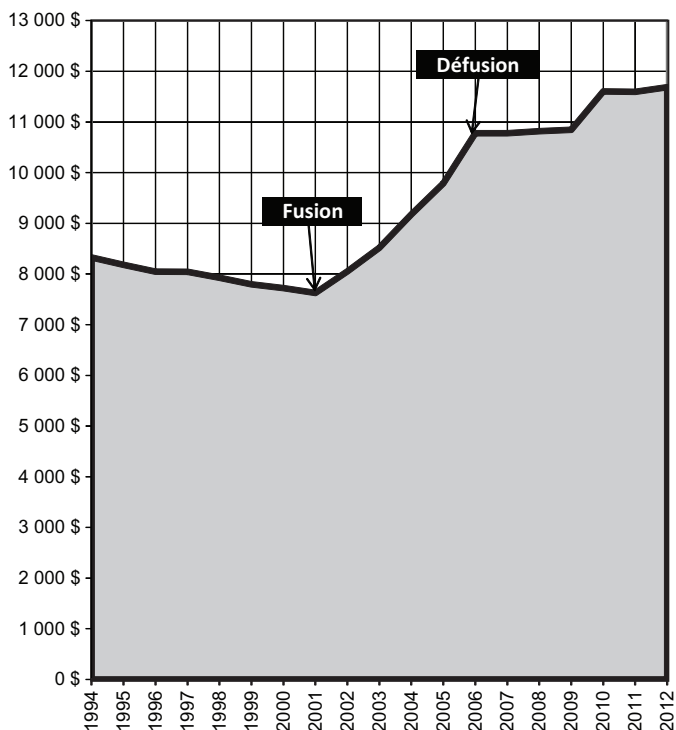
Le programme *pay-as-you-go* financera des projets jusqu'à concurrence de 4 millions \$ en 2012, ce qui s'approche du montant que nous financions avant la fusion, soit 5 millions en dollars d'aujourd'hui. Je crois que nous sommes les seuls au Québec à utiliser une telle politique.

Taxes

La portion du compte de taxes de Westmount qui est affectée aux services locaux s'est accrue de 3 %, passant de 25,7 millions \$ l'an dernier à 26,5 millions \$ cette année. Mais la part des coûts régionaux imputés à Westmount a augmenté de 3,6 % pour atteindre 50 millions \$, représentant soixante-dix pour cent de l'augmentation des taxes de Westmount en 2012.

Avec un taux résidentiel de 1,007 \$ par 100 \$ d'évaluation, le compte de taxes de la maison unifamiliale moyenne de Westmount s'élèvera à 11 686 \$ en 2012, soit une augmentation de 3,3 % ou de 374 \$ par rapport à 2011.

**Augmentation des taxes foncières perçues pour
la maison unifamiliale moyenne à Westmount.
En dollars de 2012, compte tenu de l'inflation.**



Le graphique ci-contre illustre les trois phases de l'histoire fiscale récente de Westmount : une réduction de taxes réelle de 8 % durant la période d'innocence précédant la fusion, la fulgurante augmentation de taxes de 41 % (après inflation) causée par la fusion et l'augmentation subséquente de 7 % en 2010 liée à une hausse des coûts des services régionaux gérés par la Ville de Montréal. Bien qu'on prévoie une augmentation de 2 % des taxes en 2014 pour aider à payer la construction du nouveau centre des loisirs de Westmount, ces taxes seront néanmoins investies dans quelque chose qui servira aux citoyens de Westmount. Mais cette augmentation sera bien minime comparativement aux précédentes dont nous n'avons pourtant tiré aucun avantage.

Il est vrai que nous avons gardé le contrôle des augmentations des taxes liées aux services locaux en augmentant les recettes non fiscales comme les tarifs des parcomètres – qui, surtout dans le secteur est, affectent autant les visiteurs que les résidents. Après tout, nous ne pouvons pas continuer à financer près de 90 % de nos dépenses par nos seules taxes foncières. L'incidence cumulative de l'accroissement des tarifs de stationnement en 2011 et de leur augmentation en 2012 à 3 \$ l'heure dans le secteur est, près de la Ville de Montréal, rapportera 575 000 \$ en revenus supplémentaires.

Nous avons échelonné l'application du rôle d'évaluation de 2010 sur une période de trois ans afin d'en réduire l'impact sur nos résidents. En 2012, nous en serons à la deuxième année de son application.

Le paiement du compte de taxes peut se faire en deux versements, dont le premier sera exigible le 1^{er} mars 2012, et le second le 1^{er} juin 2012. Un taux d'intérêt de 9 % par année sera perçu sur tout solde impayé. On percevra en outre une pénalité de 0,5 % par mois sur le montant en souffrance.

Si vous désirez recevoir une copie du discours du budget prononcé par le commissaire aux finances, Timothy Price, ou une copie du budget comme tel, veuillez téléphoner à l'hôtel de ville, au 514-989-5240. Vous pouvez aussi lire l'information budgétaire sur le site Web de la Ville de Westmount, à www.westmount.org, ou consulter des copies des documents à la Bibliothèque publique de Westmount.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire,

Peter F. Trent